



Le 3 juin 2022

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 2 JUIN 2022

1

PRÉSENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Marie-Noëlle DISDIER
- Alexandra PAYEN qui donne procuration à Sandrine REYMOND
- Guillaume PONCET qui donne procuration à Maxime RANCON
- Éric RIPPERT qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME

SECRÉTAIRE : Christine LAZARINI

- - - - -

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

⇒ A l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 28 avril et le 2 juin 2022.

III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

- Délibération statuant sur le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.
- Délibération statuant sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2021.
- Délibération prescrivant la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en zone UCi (ex usine des AFP).

- Délibération statuant sur l'adhésion de la commune au Conseil d'Administration de l'association « Haute École du Bois et de la Forêt » et désignant Christiane MAURIN comme membre titulaire et Sandrine REYMOND comme membre suppléant.
- Délibération sollicitant l'aide financière du Département dans le cadre du programme de travaux de sécurisation contre les risques de chutes de blocs de la falaise « Saint-Roch ».
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec Monsieur Jean-Paul BLEIN un acte d'acquisition de la parcelle F3548.
- Délibération sollicitant l'aide financière du Département au titre du dispositif « voyages scolaires » pour le séjour organisé par l'école maternelle du Plan d'Ergue pour 27 élèves des deux classes de petite, moyenne et grande sections.
- Délibération décidant du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Décision modificative budgétaire numéro 1.
- Délibération sollicitant l'aide financière de l'État (Agence Nationale du Sport) dans le cadre du programme d'éclairage des courts de tennis.